

OFFICE DE TOURISME SOISSONNAIS VALOIS

COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à 9h15, les membres du Comité de direction de l'EPIC office de tourisme légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence symbolique de Monsieur Alain Crémont, Président du PETR du Soissonnais et du Valois.

Étaient présents :

Titulaires : Arnaud BATTEFORT, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Jean-Pierre BRIOUX, Marc COUTEAU, Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre DE MONTESQUIOU, Thierry GILLES, Anthony GRANDO, François HANSE, Hervé HERTAULT, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Marie-Thérèse LEMOINE, Bernard RUELLE, Pascal TORDEUX, Nicolas BAUDON, Didier CASSEMICHE, Cédric HENNION, Sylvie LABOUE, Bertrand RENARD, Jean-Philippe ROSA, Christelle VARAIN

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Christian DEULCEUX, Jean-François VILLAIRE

Absent : Xavier BAILLY

Le quorum étant atteint le Comité de direction peut délibérer.

Était également présent : Hervé MUZART

Le secrétariat est assuré par Chloé Bajsarowicz.

Objet : Election de la Présidence

Vu la délibération du Conseil communautaire de GrandSoissons agglomération du 11 avril 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Retz-en-Valois du 29 mars 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Val de l'Aisne du 4 avril 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Canton d'Oulchy-le-Château du 10 avril 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu les dispositions de l'article R.133-5 du Code du tourisme en application duquel le Comité élit un président parmi ses membres ;

Vu la délibération du Comité de direction de l'office de tourisme du 4 avril 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu son article 8.1 « Le Président(e) est obligatoirement choisi(e) parmi les membres du Collège N°1 et préside les séances du Comité de Direction » ;

Vu l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Les membres présents du Comité de direction sont informés qu'il est prévu que le vote soit à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, ils sont d'accord pour le faire à main levée. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative et en cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu.

Appel aux candidatures

Considérant que Céline Le Frère a déclaré faire acte de candidature ;

Il est procédé au vote à main levée.

Résultats du premier tour

- a. Nombre de votes : 26
- b. Nombre de votes blancs : 0
- c. Nombre de suffrages exprimés [a-b] : 26
- d. Majorité absolue : 14

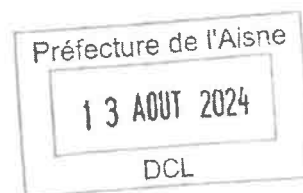
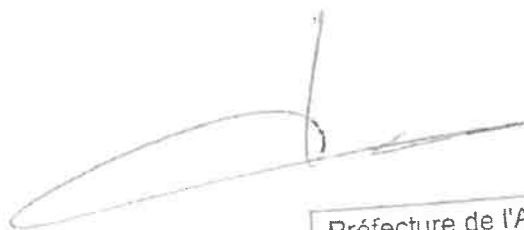
Proclamation de l'élection du Président

Madame Céline Le Frère ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Présidente de l'office de tourisme Soissonnais Valois et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait à Soissons, le 12 juillet 2024

La Présidente,

Céline Le Frère



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

19 SEP. 2024